



Commission plénière le 17 décembre 2018 Préfecture de l'Isère

Ordre du jour

- Ouverture par Monsieur BEFFRE, Préfet de l'Isère
- Intervention de Monsieur COLAS ROY, co-président, Député de l'Isère
- Travaux des commissions : Bilan 2018 et perspectives 2019. *Echanges*
 - Risques majeurs (*Raphaël GUERRERO, maire de Jarrie et Corinne THIEVENT, chargée de mission DREAL-UD Isère*)
 - Air, énergie, climat (*Claire-Marie N'GUESSAN, Adjoint chef de l'UD Isère de la DREAL*)
 - Aménagement et économie durables (*Pierre-Emmanuel PIARULLI, Directeur Umicore Speciality Powders France*)
 - Environnement-Santé (*Isabelle CHARPIN, APORA, Camille LOUSTALOT-FOREST et Corinne THIEVENT DREAL- UD Isère*)
- Synthèse par Monsieur Mathias PIEYRE, Chef de l'UD Isère de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS-ROY et BEFFRE)

Commission Risques majeurs

Bilan des travaux 2018 et perspectives 2019/2020 Echanges

Campagne d'information
et de prévention 2018

**RISQUES
INDUSTRIELS
MAJEURS**

les bons réflexes

**Êtes-vous
prêts?**

Nous oui...

www.lesbonsreflexes.com

Près de chez vous,
10 sites industriels sont concernés :

- Suez RR IWS - Le-Pont-de-Claix
- Vencorex
- Institut Laue Langevin
- Arkema - Jarrie
- Framatome - Jarrie
- Sobegal
- Stepan Europe
- ST Microelectronics
- Titanobel
- Umicore Specialty Powders France

Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS *les bons réflexes!*

Début de l'alerte...

3 fois 1 mn 41 s

Mettez-vous à l'abri

Ecoutez France Bleu France Info France Inter

Ne téléphonez pas

N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte... 30 s

www.lesbonsreflexes.com

B19

Vous habitez l'une de ces communes ?

ISÈRE	NOYAREY
BERNIN	PROVEYSIEUX
BIVIERES	QUAIX-EN-CHARTREUSE
BRESSON	REVEL
BRIE-ET-ANGONNES	SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILLENNE
CHAMP-SUR-ORAC	SAINT-EGROVE
CHAMMAGNIER	SAINT-GEORGES-DE-COMPIEGNE
CLAIX	SAINT-ISMIER
CORENC	SAINT-JEAN-LE-VIEUX
COULLES	SAINT-MARTIN-D'HERES
DOMÈNE	SAINT-MARTIN-D'URJAGE
ECHIROLLES	SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE
EYBENS	SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
FONTAINE	SAINT-SAUL-DE-VARCES
GIERES	SAINT-PIERRE-DE-MESAGE
GRENoble	SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE
HERBEYS	SASSENGE
JARRIE	SECHILLENNE
LA TRONCHE	SEYSSINET-PIRESET
LE GUA	SEYSSINS
LE PONT-DE-CLAIX	VAIRES-ALLIERES-ET-QUIET
LE VESOUD	VAULNAVEYS-LE-BAS
LIVET-ET-GAVET	VAULNAVEYS-LE-HAUT
MEYLAN	VENON
MORGANS	VEUREY-VORIOIZE
MONT-SAINT-MARTIN	VIF
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN	VIZILLE
MONTCHABOUD	VOREPPE
MONTETMARD	
MUDIANETTE	
NOTRE-DAME-DE-COMPIEGNE	
NOTRE-DAME-DE-MESAGE	



Campagne d'information et de prévention 2018

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Vous êtes concernés.

www.lesbonsreflexes.com



un document
à lire et
à conserver



Commission Risques majeurs

Présentation des travaux réalisés

- Réunion de la commission Risques du SPPPY le 31 mai 2018
- Principales actions réalisées :
 - Organisation et mise en œuvre de la campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs à l'automne 2018 : action d'envergure unique en France, pilotage par le SPPPY, avec le SPIRAL et APORA.
 - Lettre semestrielle d'information sur les risques industriels majeurs : [lettre 26 sur l'éducation aux risques majeurs](#).
 - Définition d'une fiche réflexe transmise aux communes pour les consignes au personnel des entreprises du BTP intervenant dans les zones à risques



RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

www.lesbonsreflexes.com



*les bons
réflexes!*

**Campagne d'information régionale sur les risques
industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes**

**> Conférence de presse de lancement le 14 novembre
2018, préfecture de région**

> Film de lancement



Pourquoi une campagne d'information sur les risques industriels majeurs ?

- Obligation réglementaire pour les établissements soumis à Plan Particulier d'Intervention d'informer au moins tous les 5 ans la population susceptible d'être exposée à ces risques (article L125-2 du code de l'environnement)
- Services de l'État, industriels et élus sont les principaux acteurs de cette information.
- Contenu de l'information réglementaire à donner aux riverains : connaissance des établissements et des risques associés, du signal d'alerte et des consignes à suivre en cas d'accident.



Pourquoi une campagne d'information sur les risques industriels majeurs ?

- Tradition régionale déjà ancienne de réaliser des campagnes mutualisées sous l'égide des deux SPPPI de la région.
 - > dès 98 dans le Rhône et l'Isère
 - > en 2008 : première campagne régionale Rhône-Alpes
 - > en 2018 : première campagne Auvergne-Rhône-Alpes
- Cette mutualisation des moyens (humains et financiers) permet d'aller au-delà des strictes exigences réglementaires et notamment de :
 - > donner une information homogène et complète sur les risques industriels dans la région
 - > développer des outils et des actions originales auprès de publics ciblés (scolaires, associations, ...)

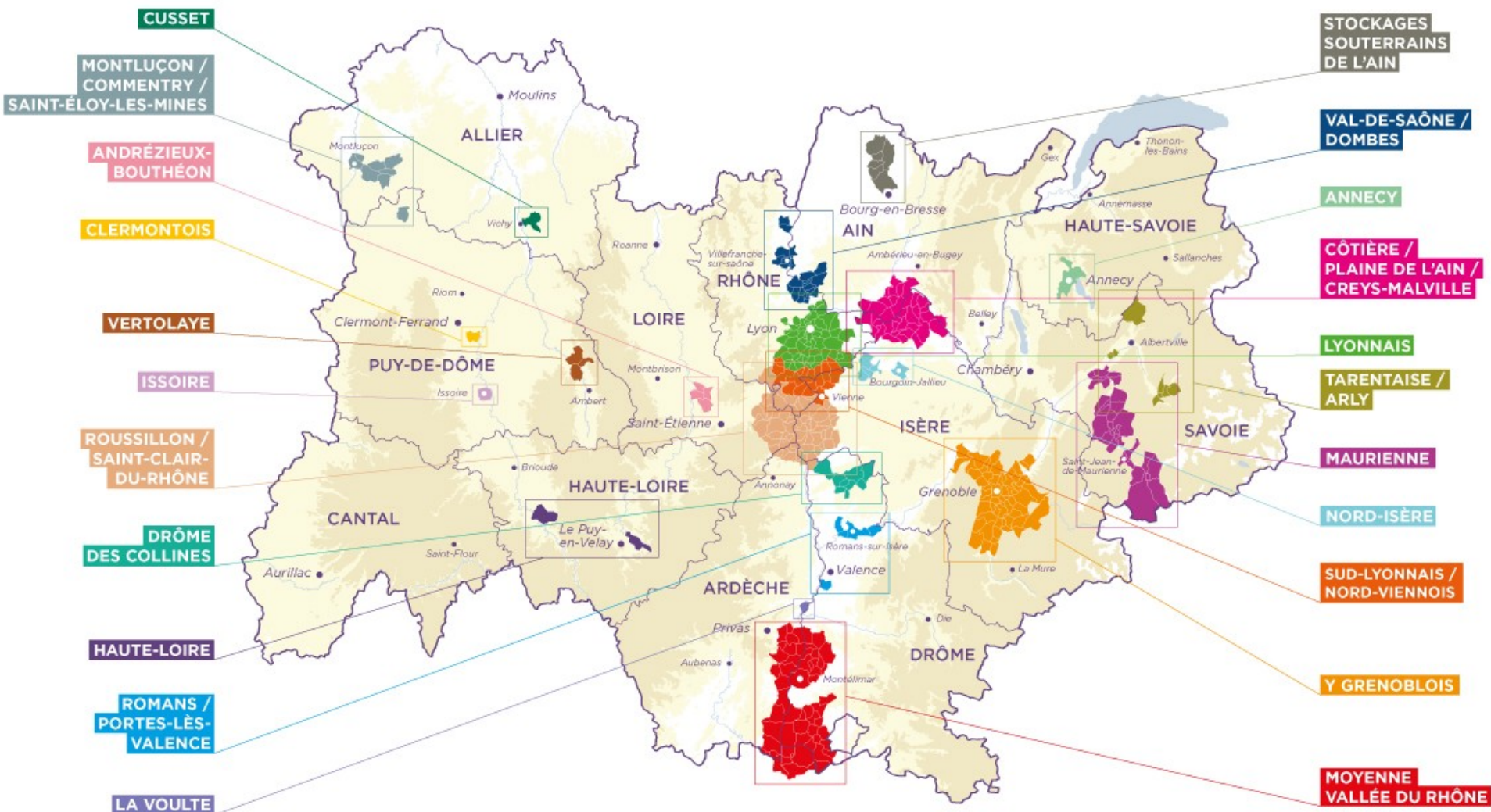


Dimensionnement final de la campagne régionale 2018

- 99 établissements Seveso
 - 8 sites nucléaires soumis à PPI (dont 4 CNPE)
 - 5 stockages souterrains
 - 4 infrastructures TMD
 - 6 établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes
- > soit au total 122 établissements concernés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes
- > **Une campagne d'envergure unique en France**

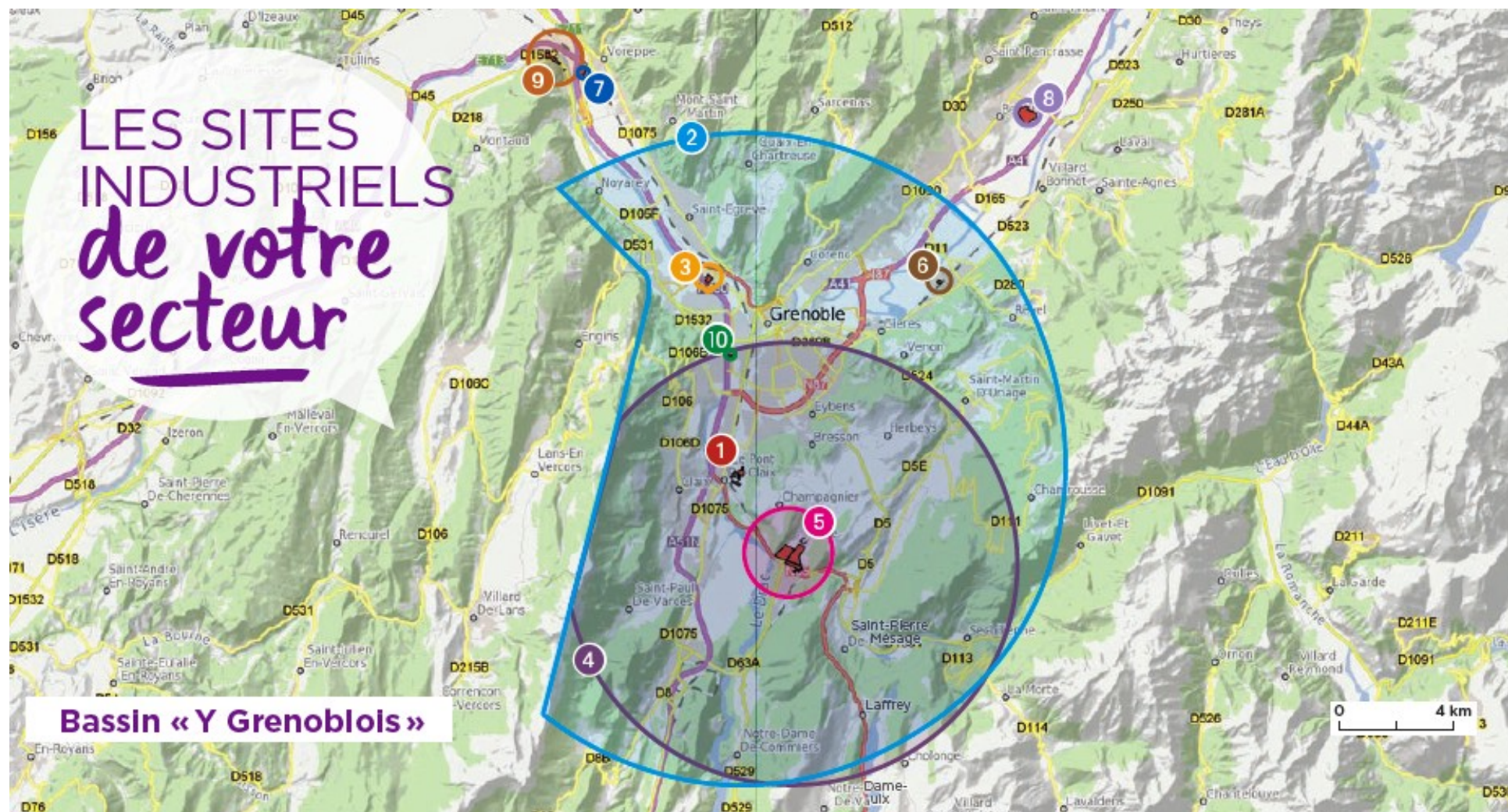


Les 22 bassins de la campagne





Zoom sur le bassin grenoblois



Entreprises et communes concernées

ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
1 SUEZ RR IWS - LE PONT-DE-CLAIX	Le-Pont-de-Claix	    	0 m	Isère : Le-Pont-de-Claix	12
2 VENCOREX	Le-Pont-de-Claix		15 000 m	Isère : Biviers, Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Échirolles, Eybens, Fontaine, Fontanil-Cornillon, Gières, Grenoble, Herbès, Jarrie, Livet-et-Gavet, Meylan, Montbonnot-Saint-Martin, Montchaboud, Monteynard, Mont-Saint-Martin, Murianette, Notre-Dame-de-Mésage, Noyarey, Poisat, Le Pont-de-Claix, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Revel, Saint-Égrève, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Ismier, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Sassenage, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, La Tronche, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Venon, Le Versoud, Vif, Vizille	13
3 INSTITUT LAUE LANGEVIN	Grenoble		500 m	Isère : Fontaine, Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux	14
4 ARKEMA JARRIE	Jarrie	    	10 000 m	Isère : Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Eybens, Gières, Grenoble, Le Gua, Herbès, Jarrie, Montchaboud, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-de-la-Cluze, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnaveys-le-Bas, Vaulnaveys-le-Haut, Vif, Vizille	15
5 FRAMATOME	Jarrie		2000 m	Isère : Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Varcès-Allières-et-Risset	16
6 SOBEGAL	Domène	 	501 m	Isère : Domène	17
7 STEPAN EUROPE	Voreppe	   	280 m	Isère : Voreppe	18
8 ST MICROELECTRONICS	Crolles		430 m	Isère : Bernin, Crolles	19
9 TITANOBEL	Veurey-Voroize		1 270 m	Isère : Moirans, Saint-Quentin-sur-Isère, Veurey-Voroize, Voreppe	20
10 UMICORE SPECIALTY POWDERS FRANCE	Grenoble	   	183 m	Isère : Grenoble	21



Liquides toxiques /
Gaz toxiques /
Liquides inflammables dégageant
des gaz toxiques au contact de l'eau
des gaz toxiques
Solide réagissant violemment au
contact de l'eau



Liquides inflammables
Gaz inflammables
Gaz liquéfiés inflammables
Solides inflammables



Explosif



Dangereux
pour l'environnement
Gaz liquéfiés inflammable
sous pression / Gaz sous
pression



Liquides combustibles
Gaz combustibles



Produits
radioactifs



Toxicité
spécifique



Organisation pour la campagne régionale 2018

- > **Un Comité de Pilotage** qui valide les orientations et les actions aux différentes étapes avec des représentants des 5 collèges (co-présidence Etat Collectivités)
- > **Un secrétariat campagne** très impliqué (SPPPY, SPIRAL, DREAL et APORA)
- > **3 Groupes de Travail** Documents réglementaires, Communication et Actions complémentaires
- > **Deux CDD** pour gérer notamment les contacts avec les Communes
- > **Recours à un prestataire Magazine** : travail colossal réalisé.

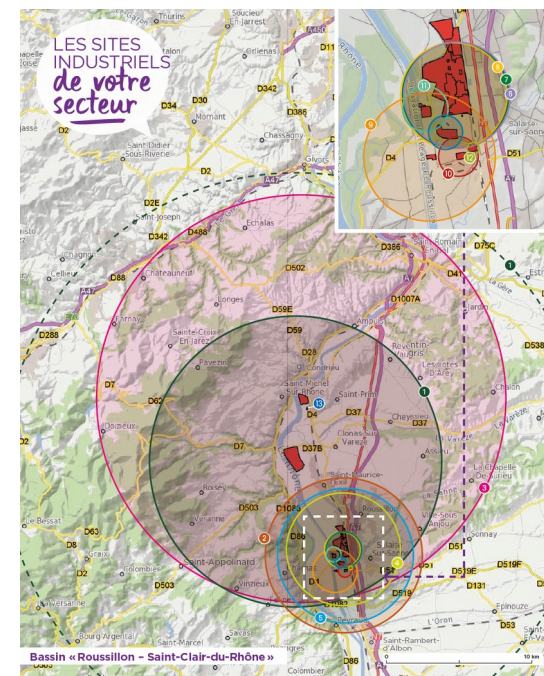


Les principaux documents d'information

22 brochures différentes (bassins d'information) de 12 à 40 pages, **111 fiches établissements** (une carte par bassin d'information) et **11 informations qualitatives**

Au total : 1 700 000 brochures en cours de distribution

Des enveloppes spécifiques par bassin, avec logo des préfectures concernées et liste des communes concernées.





Les principaux documents d'information

Le magnet consignes :
action non réglementaire
mais plébiscitée suite aux
précédentes campagnes
(collé dans les brochures et
disponible également pour
tout public)

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes!

Début de l'alerte...

3 fois 1 mn 41 s

Mettez-vous à l'abri

Ecoutez France Bleu France Info France Inter

Ne téléphonez pas

N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte...

30 s

www.lesbonsreflexes.com



L'affichette



NOTRE COMMUNE EST CONCERNÉE...
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

Début de l'alerte



3 fois 1 mn 41 s

La sirène émet un son modulé, montant puis descendant. Ce signal est composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparé par un intervalle silencieux de 5 secondes. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes ci-dessous.

À faire



Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), à la télévision ou sur les sites internet d'actualité.

À ne pas faire



Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écoutez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, vous gênez les secours. Le personnel enseignant est formé pour mettre les enfants en sécurité.

Fin de l'alerte



30 s

Elle est signalée par un son continu d'une durée de 30 secondes. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.



90 000 exemplaires

Perforation pour faciliter l'affichage

Prévues dans les lieux publics (ERP, immeubles de plus de 15 logements, entreprises de plus de 50 salariés, terrains de camping et établissements scolaires)



Groupes de travail Communication et Actions complémentaires : quelle stratégie ?

- Organiser une campagne sur 5 ans plutôt que tous les 5 ans
- Positionner les populations comme acteurs et relais
- Structurer au maximum les actions sur la base d'une stratégie de communication prédéfinie
- Privilégier les actions qui ont un impact fort en terme de population
- Sélectionner une ou plusieurs actions phares
- Mobiliser les médias et relais d'opinion
- Réutiliser l'existant qui a fait ses preuves sous réserve de reproductibilité



Plan d'actions Campagne 2018

Les outils d'information

- Documents réglementaires : brochures, enveloppes, affichettes
- Le magnet
- Documents d'information pour les mairies
- Dossier Relais d'opinion (en version pdf) et flyer 4 pages

La communication

- Une note stratégie communication 2018
- L'implication des médias (presse, radio, TV...)
- 3 panneaux d'exposition présentant la campagne et les consignes
- Un film de lancement de la campagne
- La présence sur les réseaux sociaux : une nouvelle stratégie pour 2018/2019 avec une présence accentuée sur Facebook

Le site internet

L'évènementiel

- La création du **label Les bons réflexes, le processus de labellisation et le RV annuel des acteurs du réseau**
- Coordination d'exercices PPMS dans les établissements scolaires de la région Auvergne – Rhône - Alpes, en lien avec les rectorats, à l'automne 2018



Plan d'actions Campagne 2018

Les actions pédagogiques

- Arlette la tortue d'alerte mise à jour
- Concours à destination des collèges/lycées
- Visite d'élèves dans des musées autour des risques majeurs
- La pièce de théâtre "et si ça arrivait"
- Le Bus Info Risques : une journée le 5 octobre 2018 à Le-Pont-de-Claix...

Les autres actions d'information (qui s'inscrivent dans la durée)

- Le numéro téléphone Consignes : 04 78 77 36 00
- Visites de sites industriels (à la demande) + actions avec établissements scolaires (voir Label)
- Organisation d'une journée Gestion de crise à destination des élus dans plusieurs départements de AURA avec l'IRMa
- Vidéo Basic Instinct v2013 et Spot Consignes v2013 IRMa réutilisés
- Mise à disposition du jeu Escape Game



Site internet

Un site internet vivant

Publications régulières dans les rubriques actions et actualités

Mise à disposition périodique de nouvelles ressources

Le secrétariat campagne peut modifier de nombreux éléments (textes, illustrations, liens, fiches établissements, etc) selon les mises à jour nécessaires

les bons réflexes!

INFORMATIONS SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS EN CAS D'ACCIDENT ACTUALITÉS RESSOURCES

LES BONS RÉFLEXES
Mémorisez ces consignes pour les appliquer correctement et immédiatement en cas d'alerte.

SUIS-JE CONCERNÉ ?
Mon département

EN CAS D'ALERTE

À FAIRE
✓ Mettre-vous à l'abri
✓ Écoutez France Bleu, France Info, France Inter

À NE PAS FAIRE
✗ Ne téléphonez pas
✗ N'allez pas les chercher

LES ACTUALITÉS

1er mercredi du mois : test habituel des sirènes
Comme tous les premiers mercredis du mois, les sirènes du système national d'alerte ont été testées sur le territoire auvergnat. Ces sirènes sont destinées à avertir la population en cas de danger ou de menace prévenant en particulier leur sécurité, et notamment en cas de déclenchement de ppi (plan particulier d'intervention). Le [...] 07 - 12 - 2018

Découvrez la vidéo officielle de la campagne Les Bons réflexes !
Cette courte vidéo illustre l'alerte et les 4 bons réflexes à adopter en cas d'accident industriel. Découvrez lors de la conférence de presse du 14 novembre, elle est mise à la disposition de l'ensemble des acteurs qui souhaitent l'utiliser pour diverses actions de communication ou animations autour des risques. 20 - 11 - 2018

Le dossier de presse est disponible
La conférence de presse de lancement de la campagne s'est tenue le mercredi 14 novembre en préfecture de Région. Retrouvez le dossier en téléchargement dans la page RESSOURCES. 14 - 11 - 2018

[→ Voir toutes les actualités](#)

ÉCOUTEZ L'ALERTE

RESSOURCES PRESSE

LEXIQUE

QUESTIONS RÉPONSES

Logos: France, Auvergne-Rhône-Alpes, SPPIA, SPIRAL, SPPPI, asn

Commission Risques majeurs

Lettre semestrielle d'information Regards sur le Risque en Auvergne Rhône Alpes

- Initiative liée aux campagnes d'information sur les risques industriels majeurs, afin de maintenir un lien avec les relais d'information entre deux campagnes quinquennales.
- Comité éditorial : Académie de Grenoble, Association des maires de l'Isère, [APORA](#), DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, FRAPNA, Institut des risques majeurs, Métropole de Lyon, [SPIRAL](#), [SPPPY](#), industriels seveso seuil haut.
- Distribués à 10 000 exemplaires (cibles pré-identifiées)
- Le dernier numéro : le n°26 en octobre 2018 sur l'éducation aux risques majeurs



Commission Risques majeurs

Enjeux et Perspectives

- Poursuivre les travaux de la campagne d'information des populations :
 - Poursuite présence sur les réseaux sociaux (facebook notamment)
 - Organisation de la journée annuelle Les bons réflexes à l'automne 2019 en lien avec les actions labellisées
 - Participation à certaines actions labellisées : par ex la semaine des gestes qui sauvent à Lyon en mai 2019, les journées de formation pour les élus sur la gestion de crise avec IRMa
 - Deux concours Education Nationale pour la rentrée septembre 2019 sur la prévention des risques
 - Représentations de la pièce de théâtre Et si ça arrivait dans plusieurs bassins de risques
- Autres suggestions ?

Commission Air, énergie, climat



Commission Climat Air Energie

Contexte

- Création de la commission Climat Air Energie lors de la plénière du SPPPY du 8 décembre 2016
- Président : Monsieur Jérôme DUTRONCY, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de GRENOBLE-ALPES METROPOLE
- Différentes missions incluses dans la commission dont le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise

Commission climat, air, énergie

Action principale : PPA de la région grenobloise

- Adopté par le Préfet de l'Isère le 25 février 2014



**21 actions permanentes
et**

1 action en cas de pic de pollution

- 2 polluants prioritaires : oxydes d'azote et particules
- 4 domaines d'intervention :

- industrie 

- résidentiel 

- transports 

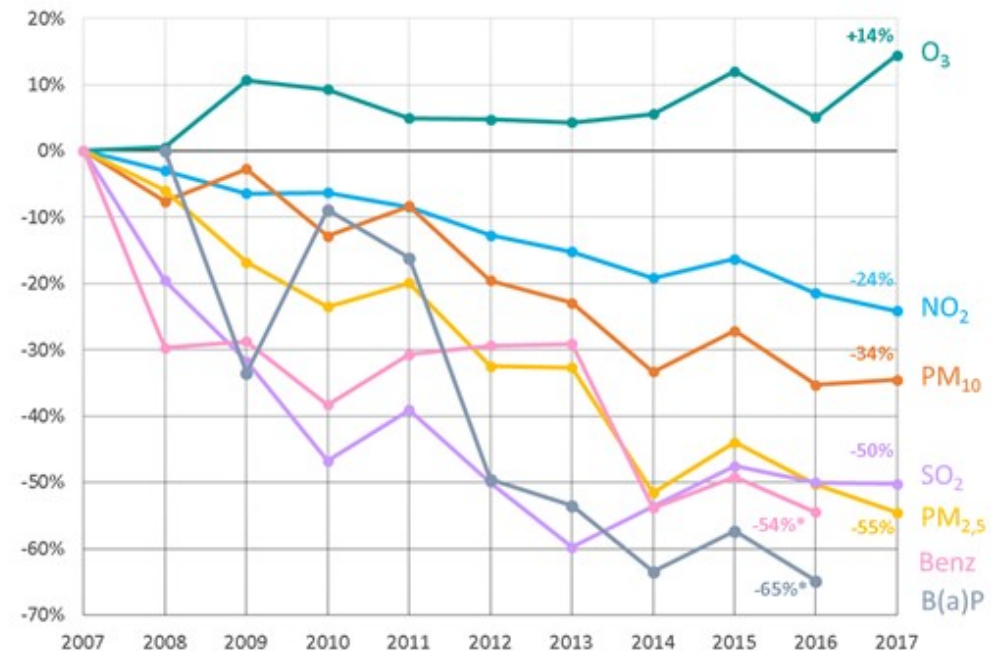
- urbanisme 

CAE : PPA

Rappels et évolution

- Premier PPA approuvé le 18 décembre 2006
 - 45 communes concernées
 - polluants visés : COV et NOx
 - 35 actions
- PPA révisé approuvé le 25 février 2014
 - 273 communes concernées
 - polluants visés : NOx, PM10, PM2,5
 - 22 actions

Evolution des niveaux de polluants de l'air



Tendance régionale (AuRA)

		2013	2014	2015	2016	2017
NO ₂	Fond					
	Prox					
PM ₁₀	Fond					
	Prox					

Grenoble bd (48 µg/m³)
A7 Nord Isère (45 µg/m³)
Rondeau (44 µg/m³)

Dépassement du seuil réglementaire
Dépassement du seuil OMS
Pas de dépassement de seuil



CAE : PPA et feuille de route

Action phare en 2018 : l'élaboration de la « feuille de route »

Chronologie : contexte européen et national

- Avril 2015 : procédure contentieuse engagée par la Commission Européenne sur le non-respect des valeurs limites de PM_{10} ;
- 18 juin 2015 : mise en demeure engagée par la Commission Européenne à l'encontre de la France relative au non-respect des valeurs limites de dioxyde d'azote pour 19 zones dont Grenoble ;
- 2015 : requête de l'association des Amis de la terre ;
- 15 février 2017 : la Commission adresse un avis motivé relative au non-respect des valeurs limites de dioxyde d'azote pour 13 zones dont Grenoble ;
- 12 juillet 2017 : décision du Conseil d'État qui enjoint le Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations en NOx et PM_{10} sous les valeurs limites ;
- 9 octobre 2017 : réunion des Préfets par le ministre ;
- 29 novembre 2017 : confirmation de la commande d'une feuille de route

CAE : PPA et feuille de route

Chronologie - suite

- 24 novembre 2017 : Information des partenaires grenoblois de la demande d'une feuille de route opérationnelle par le ministre de la transition écologique et solidaire ;
- 1er décembre 2017 : Réflexion technique engagée avec les 3 territoires ; COPIL réuni les 12 décembre 2017, 9 et 23 janvier 2018.
- 2 février 2018 : Projet de feuille de route transmis au ministre de la Transition Écologique et Solidaire ;
- 15 février 2018 : réunion nationale d'avancement des feuilles de route au Ministère ;
- 20 mars 2018 : intentions d'engagement des partenaires et envoi de la feuille de route par le Préfet de l'Isère au ministre ;
- 13 avril 2018 : présentation par M le Ministre d'Etat de la transition écologique et solidaire à la préfecture de l'Isère des 14 feuilles de route ;
- 17 mai 2018 : renvoi de la France par la Commission européenne devant la Cour de justice européenne
- 24 mai et 7 juin 2018 : présentation de la feuille de route aux membres du CODERST et aux chefs de service du département

CAE : PPA et feuille de route

Le contexte grenoblois

Elaboration collégiale de la feuille de route : Grenoble Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais et la communauté d'agglomération du Pays du Grésivaudan, la Ville de Grenoble, le ScoT de la grande région grenobloise, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération, le Département de l'Isère, GRDF et France Chimie AURA.

- De nombreuses mesures déjà mises en place depuis 2015 ;
- Efforts ciblés sur :
 - le chauffage au bois
 - les mobilités ;
 - l'industrie et le BTP,
 - l'agriculture ;
- Importance d'une gouvernance partagée ;
- Appui financier et réglementaire de l'État nécessaire ;
- 9 fiches actions (actions depuis 2014/constats/préconisations) comprenant chacune 3 chapitres :
 - Actions réalisées entre le 01/01/15 et le 01/01/2018
 - Freins identifiés (*juridiques, financiers, politiques, techniques*)
 - Projets à compter du 02/01/2018

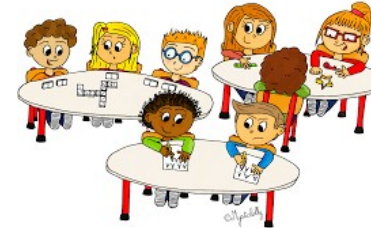
Les principales mesures consistent à approfondir et rationaliser les 22 mesures actuelles du PPA (21 pérennes et 1 spécifique à la gestion des pics de pollution) en vigueur depuis 2014.



CAE : PPA et feuille de route

Les 9 fiches actions de la feuille de route

1. Chauffage individuel au bois
2. Brûlage à l'air libre des déchets verts (agricoles et résidentiels)
3. Changement de comportement : optimisation de l'utilisation des véhicules personnels
4. Changement de comportement : alternatives à la voiture
5. Transition énergétique
6. **Zones à basses émissions et logistique urbaine**
7. Émissions industrielles et chantiers
8. **Gestion des pics de pollution**
9. Traitement des points noirs



Les fiches actions

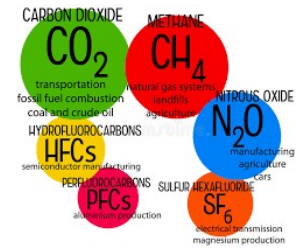
Fiche n°6 : Zone de Circulation Restreinte et Logistique Urbaine



Zone de Circulation Restreinte et Logistique Urbaine

Actions réalisées

- Signature par une vingtaine de partenaires début 2015, d'un plan comprenant 16 actions pour une logistique urbaine durable, piloté par le SMTC et La Métro :
- Mise en place d'ateliers de concertation réunis par métiers
- Mise en place d'une préfiguration de Zone à Circulation Restreinte (ZCR) pour les véhicules de transport de marchandises le 1^{er} janvier 2017 (Certificats Qualité de l'Air (Crit'Air))
- Lancement du dispositif de disque de livraison sur Grenoble puis Echirolles en janvier 2017
- Lancement d'un Centre de distribution Urbain (CDU) généraliste mené par le consortium EVOL en automne 2017
- Lancement du dispositif d'aide à l'achat de véhicules moins polluants en novembre 2017.



Les fiches actions

Frein identifié



Réglementation trop contraignante (expérimentations, extensions)

En cours



- Comité de concertation logistique urbaine en mars 2018 ;
- Installation de 2 stations GNV en 2018 (Saint-Egrève et La Tronche) ;
- Printemps 2019 : mise en place définitive de la ZCR marchandises (périmètre et scénario définis en mars 2018 , puis concertation réglementaire jusqu'en octobre 2018) ;
- D'ici à 2025 : renforcement progressif de la réglementation de la ZCR marchandise avec un objectif d'interdiction de tous les véhicules utilitaires et poids-lourds diesel en 2025 ;
- Étude de préfiguration d'une zone à faibles émissions pour les particuliers (périmètre géographique, état initial de la qualité de l'air/la population exposée, mesures de restriction, véhicules concernés, modalités de mise en place et résultats attendus) ;

Les fiches actions

Fiche n°8 : Gestion des pics de pollution



Gestion des pics de pollution



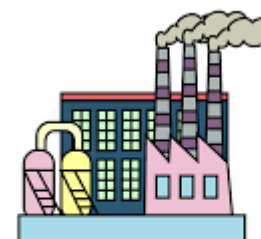
Actions réalisées

- **Protocole expérimental de gestion des épisodes de pollution** dans l'agglomération grenobloise mis en œuvre à partir de novembre 2016 – circulation différenciée selon les Crit'Air
- **Déclinaison nationale :**
 - Arrêté du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.
 - Instruction du Gouvernement du 5 janvier 2017 relative à la gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant.
- **Déclinaison régionale :** Arrêté du 22 mai 2017 : Document cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.
- **Déclinaison départementale :** Arrêté cadre départemental du 2 janvier 2018 relatif aux procédures préfectorales d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant dans le département de l'Isère.

Gestion des pics de pollution

En cours

- Finalisation des 25 arrêtés préfectoraux individuels des industriels visés par les pics de pollution dans le département de l'Isère ;
- Poursuite des mesures d'accompagnement mises en œuvre par le SMTC en cas de restriction de la circulation à savoir mesures tarifaires et renforts de l'offre sur le réseau Tag (sollicitation d'une aide)
- Déploiement sur le territoire de GAM d'une dizaine de totems visant à donner la qualité de l'air du jour.



Commission climat, air, énergie

Enjeux et Perspectives

2 actions phare en 2019

- > Poursuite et finalisation des AP pics de pollution
- > Evaluation du PPA approuvé en février 2014 : obligation du Code de l'Environnement article R222-30

Évaluation menée à compter de début 2019 qui concluera soit :

- > au non maintien du PPA et à la poursuite du suivi de la qualité de l'air
- > à la nécessité de maintenir le PPA avec des ajustements à la marge

> à la nécessité de réviser le PPA :

- × Sous l'autorité du préfet, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés et les services de l'Etat (COPIL, COTECH, GT)
- × Avec évaluation environnementale, consultation des collectivités et enquête publique avant approbation par le préfet

Travaux des commissions

Aménagement du territoire et économie durables



Crédit photo : Patrick Avavian

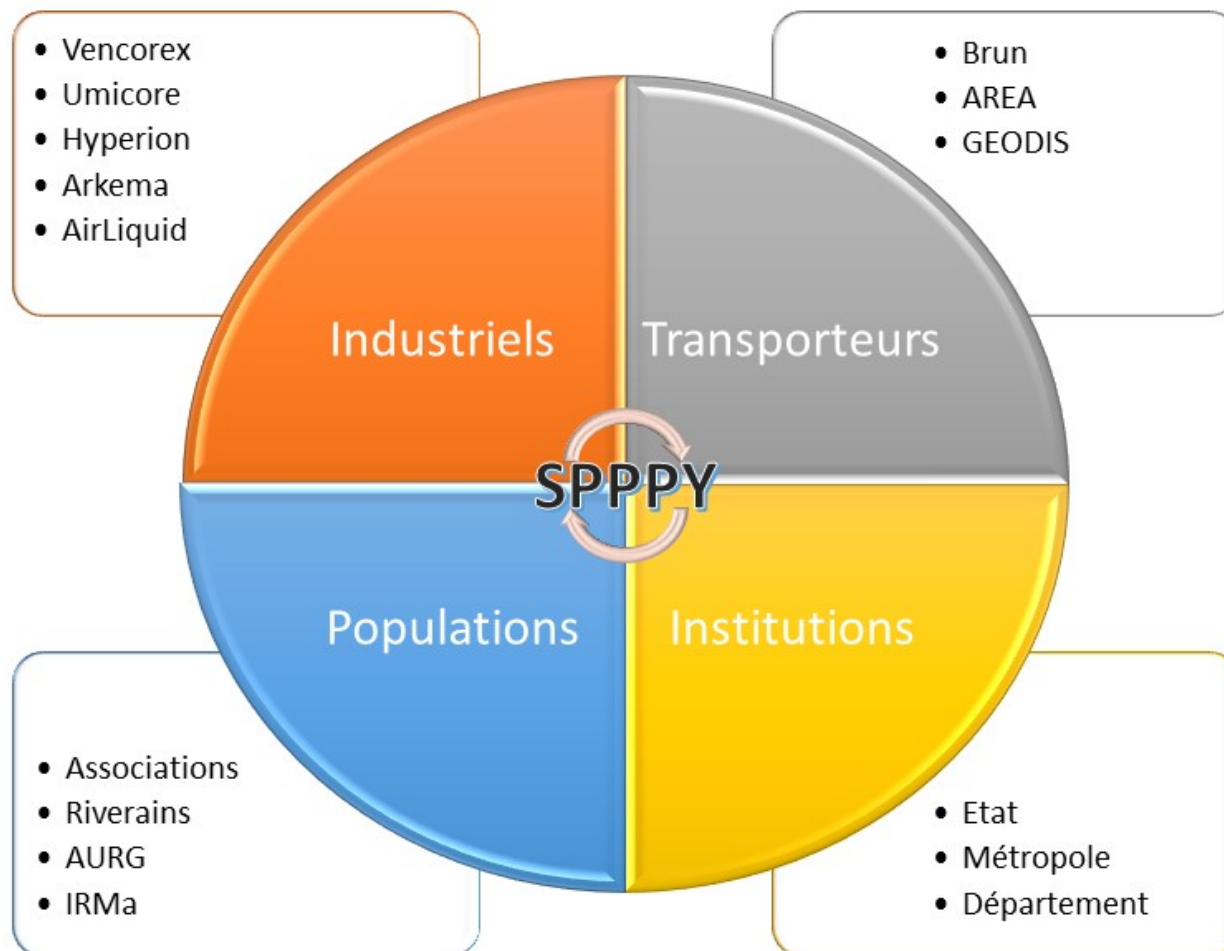
Commission Aménagement et économie durables

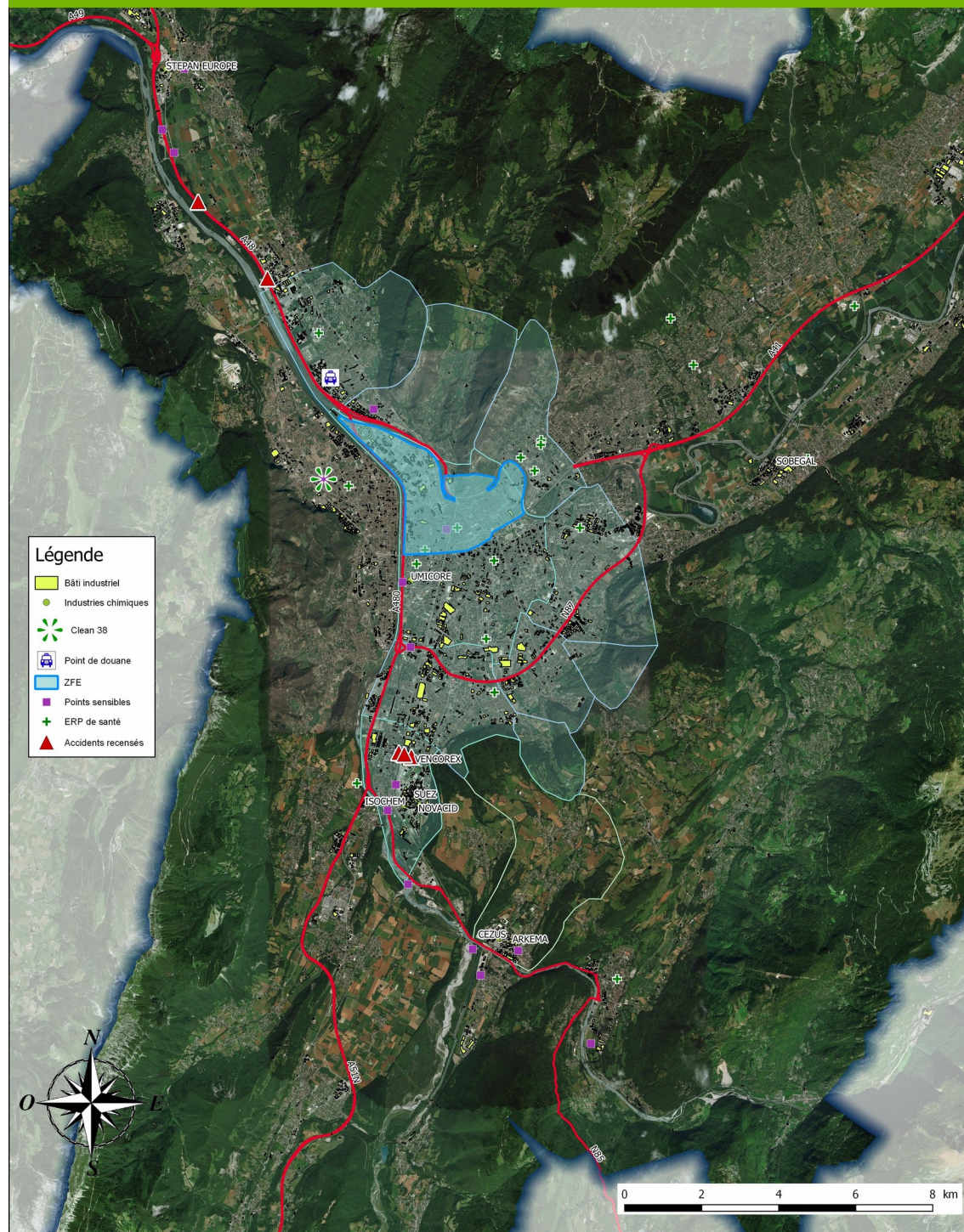
- Le SPPPY : un acteur de l'aménagement
- La concertation comme moteur
- Poursuite des travaux initiés sur les TMD depuis 2012, avec Cyriac BOUMAZA, *Alternant à la commission Aménagement au SPPPY, Master 2 Gestion des Territoires Lyon 3 entre novembre 2018 et juin 2019.*
- Volonté de mise en place du Plan d'Action TMD-2019 de la commission Aménagement du SPPPY



Commission Aménagement et économie durables

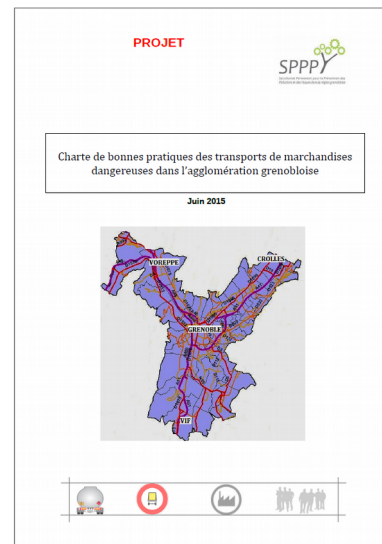
Le SPPPY, au cœur des enjeux des TMD





Commission Aménagement et économie durables : les projets à venir

- Bilan et enquête de perception du Livret d'itinéraires diffusé en 2016 (300 exemplaires papier + version internet téléchargeable), en 3 langues.
- Mise à jour et finalisation de la Charte Engagements TMD
- Participation au Plan d'Action pour une Logistique Urbaine Durable et au PDU à horizon 2030
- Contribuer à la réalisation des différents projets TMD (station multi-usage, stationnement...)



Commission Aménagement et économie durables

Les piliers de la *Charte Engagements TMD* :

- le respect des réglementations en vigueur (ADR, arrêtés locaux),
- l'amélioration du trafic afin de soutenir de manière efficiente l'activité économique des entreprises qui en dépendent,
- la diminution des risques d'accident et la limitation de leurs conséquences, en empruntant notamment les itinéraires recommandés dans le livret
- le respect de l'environnement, particulièrement en termes d'émissions atmosphériques et sonores
- la contribution de tous dans le cadre d'une démarche volontaire pour atteindre les objectifs de la charte

Commission Aménagement et économie durables

Les nouveaux éléments de la *Charte Engagements TMD* :

- Préparer le printemps 2019 et l'extension de la ZFE
- Intégrer le report modal de la route au chemin de fer
- Accompagner dans les entreprises dans la transition énergétique des véhicules
- Participer à la Métropole Apaisée

Commission Aménagement du territoire

Enjeux et perspectives

- Finaliser et mettre en œuvre la charte de bonnes pratiques TMD
- Mettre en place les arrêtés de circulation complémentaires sur les communes ciblées afin de canaliser le flux sur les principaux axes (rocade sud et A480) et réaliser les aménagements signalétiques nécessaires

- Autres questions liées : Comment optimiser le flux lors des heures de pointe ?

Prévoir l'implantation d'une aire multi-service ? Comment favoriser la transition énergétique des véhicules ? En quoi le report modal peut-il être une alternative au routier ?

- Autres suggestions ?

Commission Environnement Santé

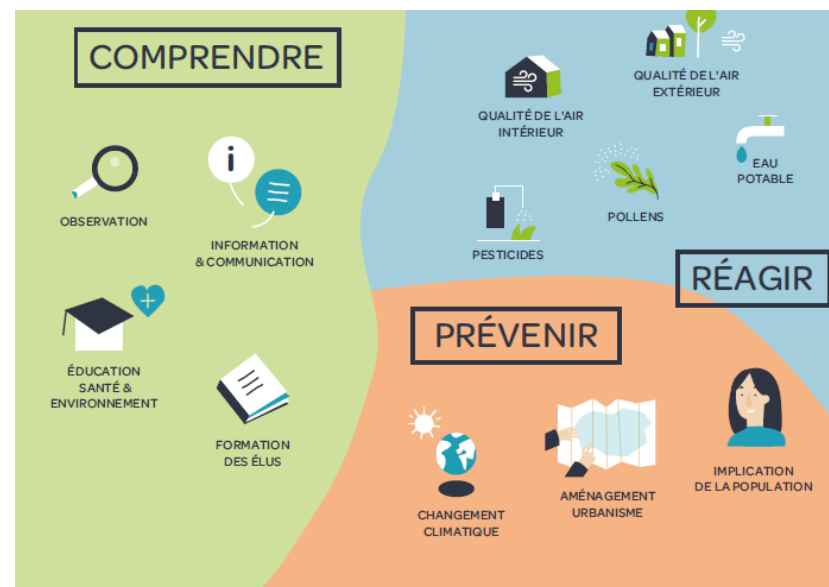


ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information

— AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"

Organisation Mondiale de la Santé, 1999



**PLAN RÉGIONAL
SANTÉ - ENVIRONNEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2017-2021**
POUR UN ENVIRONNEMENT
FAVORABLE À LA SANTÉ

Commission Environnement Santé

- Mise en place de la commission et animation du réseau
- Création de la lettre Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise
- Mise en place d'une action de territorialisation du PRSE3 : impliquer les populations dans les décisions liées à la santé environnement
- Avancement des études de zone (Sud grenoblois et pays roussillonnais)

Commission Environnement Santé : le contexte

Thématique jugée **prioritaire** dès la création du SPPPY en 2011.

En 2016 : Séminaire technique environnement santé en mai, puis décision en commission plénière de décembre d'engager des actions concrètes au sein de la commission, **en lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3**.

En 2017 : Demi-journée d'échanges et d'information en juillet, permettant d'impulser une dynamique avec des acteurs locaux volontaires.

Dans le même temps, participation aux travaux du PRSE, notamment par l'animation d'un GT (*Favoriser l'implication de la population dans les décisions santé environnement*).

La Commission Environnement-Santé : actions locales

- La commission a donc été créée officiellement en novembre 2017 et s'est réunie 3 fois en 2018 (avril, juillet, septembre).
- **Objectifs** : animer le réseau et mener à bien des actions concrètes sur des thématiques variées (alimentation, mobilités, agriculture, déchets, air, eau, etc.)
- Très bonne mobilisation des acteurs locaux
- Recherche d'un président pour la commission en cours

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

Création en 2018 d'une **lettre périodique d'information** en environnement santé : points sur l'actualité, interviews et témoignages sur les actions locales et régionales.

→ Format : 4 pages.

→ Tirage : 1000 exemplaires.

→ Rédigé et relu par un Comité éditorial.

→ Deux numéros publiés à ce jour (en mars et septembre 2018).

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 1** : publiée en mars 2018, elle présentait des articles sur l'élaboration du PRSE 3, sur la qualité de l'air intérieur, l'apparition du bio en restauration collective, et la gestion en zéro phyto dans les collectivités.
- Editorial de Mme Noars, directrice de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

ENVIRONNEMENT-SANTÉ
Lettre d'information
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

EDITO
par Françoise Noars
Directrice de la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes

La qualité de notre environnement, l'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous ingérons, le bruit auquel nous sommes exposés, influent directement sur notre santé.

Dès 2004, le Gouvernement mettait en place un premier plan national pluriannuel "santé environnement". Le troisième plan national a été adopté en 2015. Chacun des plans nationaux doit ensuite être décliné au niveau régional, dans des actions concrètes, issues des enjeux locaux.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes s'est impliquée tout au long de l'année 2017 aux côtés du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) et de l'Agence régionale de la Santé (ARS), dans l'élaboration du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE), avec une préoccupation majeure : la territorialisation. Ce PRSE 3 sera adopté dans les prochaines semaines.

Dix-neuf actions pourront ainsi être mises en œuvre jusqu'en 2021, au plus près des territoires et des citoyens. Ce premier numéro de la lettre d'information "environnement-santé" du SPPPY traduit la volonté de territorialisation du plan pour une meilleure appropriation par chacun des acteurs : revenant sur l'actualité nationale et régionale, il met en évidence le rôle capital des collectivités, des associations, et de l'ensemble des citoyens dans des actions qui doivent permettre à chacun de vivre dans un environnement favorable à la santé.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

NUMÉRO 1 • MARS 2018

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

QU'EST CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

L'impact environnemental sur la santé a été officiellement reconnu en 1994 à l'occasion de la Conférence d'Helsinki, donnant lieu à une définition de la notion de santé-environnement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

"La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures".

Plus simplement, le schéma ci-dessous illustre l'influence de l'ensemble des déterminants de santé dans la vie des citoyens.

Source: Dahlgren and Whitehead, 1991

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 2** : publiée en septembre 2018, elle présente le PRSE 3 finalisé, l'élaboration des feuilles de route qualité de l'air, les luttes contre l'ambroisie et le moustique tigre, et les mobilités dans l'agglomération grenobloise.
- Editorial de M. Beffre, Préfet de l'Isère.

ENVIRONNEMENT-SANTÉ
Lettre d'information
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

EDITO
Lionel BEFFRE,
Préfet de l'Isère

En juin 1999, l'Organisation mondiale de la santé déclarait que "L'environnement est la clé d'une meilleure santé". Afin de répondre à cette préoccupation, le Gouvernement met en œuvre depuis 2004 des Plans Nationaux Santé Environnement, déclinés ensuite au niveau régional. En Auvergne-Rhône-Alpes, le 3^{ème} Plan Régional a été approuvé en avril 2018. Il constitue une feuille de route pour les prochaines années afin de promouvoir un environnement plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé. Il a également pour objectif de développer des politiques publiques cohérentes et efficaces, adaptées et coconstruites avec les territoires.

Dans le département de l'Isère, la territorialisation est déjà engagée et concerne l'ensemble des thématiques relatives à l'environnement et à la santé.

Comme pour toutes les politiques qu'il porte, l'Etat se doit d'être exemplaire. C'est pourquoi j'ai demandé à chaque chef de service de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des agents.

Le deuxième numéro de la lettre d'information de la commission environnement-santé du SPPPY est orienté vers l'actualité départementale en matière de qualité de l'air ambiant, de mobilité et de changements de comportements. Il aborde également la lutte contre l'ambroisie et le moustique tigre.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

NUMÉRO 2 • SEPT. 2018

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

Troisième plan régional santé environnement (PRSE3) 2017 - 2021

Le PRSE 3 a été approuvé le 18 avril 2018 par le préfet de région, Stéphane BOUILLON, et le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Docteur Jean-Yves GRALL.

Ce troisième plan s'inscrit dans le prolongement des deux précédents. Il constitue une feuille de route pour les quatre prochaines années pour l'ensemble des acteurs locaux : Préfet et services de l'Etat, collectivités territoriales, associations...

Elaboré tout au long de l'année 2017, notamment au travers des conférences régionales santé environnement, il se veut réaliste, pragmatique et inspirant.

Articulé autour de 2 objectifs stratégiques (faire progresser la promotion de la santé par l'environnement au niveau régional et réduire les inégalités territoriales) et 3 axes (développer les compétences en matière de santé environnement, contribuer à réduire les surexpositions environnementales et améliorer la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale), il est décliné en 19 actions parmi lesquelles la lutte contre l'ambroisie, l'implication toujours plus forte des acteurs sur la qualité de l'air intérieur, l'approche collective autour du changement climatique.

Il suppose désormais l'implication de tous les partenaires (certains sont déjà très investis mais d'autres relations sont à construire notamment au niveau des territoires), une animation et un pilotage solides et pérennes, des pilotes motivés et ambitieux, et une communication structurée et efficace.

Le SPPPY est pilote de l'action 18 : Favoriser l'implication des citoyens dans les prises de décisions. Le territoire du SCOT grenoblois va servir de "laboratoire expérimental" pour favoriser cette dynamique d'acteurs, le partage d'actions concrètes et efficaces en santé environnement et une implication citoyenne optimale.

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- Plan de diffusion : participants à la plénière et aux différentes commissions du SPPPY, collectivités territoriales de l'Isère, participants des Conférences Régionales Santé Environnement.
- Diffusion papier (600 exemplaires) et électronique et mise à disposition sur le site internet du SPPPY.
- Possibilité de demander et diffuser des exemplaires supplémentaires.

→ 3^e numéro, centré sur l'agriculture / alimentation / qualité des sols prévu en mars 2019.

Commission Environnement-Santé : liens avec le Plan Régional Santé Environnement 3

Le PRSE 3 : Déclinaison du PNSE 3 (appropriation des enjeux nationaux), dans le prolongement des deux précédents plans et sur la base de l'état des lieux de l'environnement dressé en 2016 par l'ORS et le CEREMA.

Deux objectifs stratégiques :

- > faire progresser la promotion de la santé au niveau régional
- > réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement

**PLAN RÉGIONAL
SANTÉ-ENVIRONNEMENT
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
2017-2021
POUR UN ENVIRONNEMENT
FAVORABLE À LA SANTÉ**

« Comprendre, réagir, prévenir »

<http://auvergne-rhone-alpes.prse.fr>

Commission Environnement-Santé : liens avec le Plan Régional Santé Environnement 3

Élaboration en 2017:

- > Deux conférences régionales en janvier et septembre 2017 (avec la constitution de six groupes de travail pour élaborer les actions).
Le SPPPY a animé l'un des six groupes de travail.

Finalisation en 2018 :

- > **Signature** du plan en avril 2018.
- > **Troisième conférence régionale** en octobre 2018.
- > Le SPPPY a été désigné comme **pilote stratégique de la Fiche action 18** « Favoriser l'implication de la population dans les décisions relatives à la santé environnement ».

Commission Environnement-Santé : la fiche action 18

- **Mesures :**

- **Constituer un réseau d'acteurs locaux** soucieux d'impliquer la population à la thématique santé-environnement, par l'information ou la décision.
- **Créer une plateforme collaborative** permettant de lister instances et actions mises en œuvre.
- **Favoriser l'implication concrète grâce à des outils divers** tels que : charte de bonnes pratiques, méthodologies, etc.
- Mener une réflexion pour aller vers une participation des habitants et une décision **le plus en amont possible**.

Commission Environnement-Santé : la fiche action 18, plan d'actions 2019

- Objectifs opérationnels
 - Fin 2018 : Recensement des plateformes existantes et analyse de leurs performances. Etude de l'articulation possible avec les autres plateformes, y compris en matière de veille. Elaboration du cahier des charges pour la plate-forme – Définition de la stratégie de communication de la plateforme
 - 2019 : Recherche de prestataires et choix des prestataires (développement web et graphisme) – Suivi du développement de la plate-forme et rédaction des contenus – Réunions de suivi de l'action – Animation de la plate-forme

Commission Environnement Santé

Avancement des études de zone (Sud grenoblois et pays roussillonnais) : Isabelle CHARPIN APORA

Commission Environnement Santé : les études de zone

Une **étude de zone** permet :

- d'évaluer l'impact cumulé des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une zone géographique ;
 - d'identifier les enjeux dans le cadre d'une large concertation.
 - 2 études de zones en cours dans l'Isère, inscrites dans le PRSE2 (Plan Régional Santé Environnement 2) et à finaliser (PRSE3)
- **SEG** : Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais – lancée en juin 2010
 - **EZSG** : Etude de Zone du Sud Grenoblois – lancée en janvier 2013 – périmètre 18 communes

Commission Environnement Santé : les études de zone

Rappel de la démarche : Démarche longue en 3 ou 4 phases

- **Phase 1** : état des lieux (données existantes) et interprétation schéma conceptuel d'exposition
- **Phase 2** : diagnostic de l'état des milieux avec des investigations complémentaires sur les priorités retenues :
 - > dans l'air : par ATMO AuRA : terminé pour les 2 études
 - > dans les sols, végétaux et sédiments pour le **SEG** : terminé
 - > dans les sols, végétaux et gaz des sols pour l'**EZSG** : en cours de finalisation
- **Phase 3** : interprétation de l'état des milieux et propositions de modalités de suivi et/ou de gestion adaptées
- **Phase 4 éventuelle** : mise en œuvre de mesures de gestion

Commission Environnement Santé

Etude de zone du sud grenoblois

Périmètre : 18 communes du sud-grenoblois

2018 : poursuite des investigations de la phase 2. Résultats présentés lors de 2 COFIL

10 secteurs sur 12 ont été échantillonnés (il manque Le Pont-de-Claix sud et Jarrie/Champ-sur-Drac ouest), soit 18 zones sur 29 (62%)

Sols et végétaux															
Commune	Secteur	sols potagers	végétaux potagers	sols aire de jeux	sols écoles	Substances d'intérêt									
						Cu	Pb	Sb	V	CrVI	Hg	HAP	PCDD/F	PCBi + PCB DL	PCBi
Jarrie/Champ	Est	4	4			X	X						X	X	
	Ouest	1	1			X	X								
	Sud	1	1								X				
Vizille	-	3	3					X	X						
Pont de claix	Ouest	3	3	1				X	X						X
	Nord	3	3	1	2								X	X	
	Sud	2	2										X	X	
Claix	-	3	3					X	X						
Echirolles	Ouest	3	3									X			
	Nord Rode			2				X	X			X			
	Sud Hopital	3	3	1				X		X					
Eybens	-	3	3					X		X					

Tableau 1: Programme des investigations proposées sur les sols et végétaux impactés par les retom-
bées

Commission Environnement Santé

Etude de zone du sud grenoblois

COPIL du 24 avril 2018 :

Retour sur **l'étude ATMO AuRA** et comparaison aux VTR (Valeurs toxicologiques de référence) par l'ARS : toutes les moyennes des valeurs mesurées sont inférieures aux VTR existantes

Présentation par Artélia de l'enquête de terrain, du programme de prélèvement

et des **résultats de la 1^{ère} campagne** (automne 2017) : des difficultés pour trouver des végétaux dans certaines zones.

- . **Végétaux** : pas de composés mesurés à des concentrations au-dessus des valeurs de comparaison sauf détection de dioxines au Pont-de-Claix et à Jarrie à des teneurs très faibles, sur 2 légumes

- . **Sols d'aires de jeux et écoles** : détection de dioxines : valeurs représentatives de zones industrielles et urbaines, toutes valeurs mesurées < bruit de fond.

- . **Gaz du sol** : quelques dépassements mais pas de valeurs de comparaison

- Préconisations pour la 2^{ème} campagne

Commission Environnement Santé

Etude de zone du sud grenoblois

COPIL du 19 octobre 2018 :

Présentation par **Artélia des résultats de la 2ème campagne d'investigations** (printemps/été 2018) :

- . **Gaz du sol** : confirmation de phénomène actifs de dégazage de la nappe vers les gaz du sol : présence de composés aromatiques et de composés organiques volatils
- . **Sols d'aires de jeux et écoles** : présence de métaux à l'état de traces de l'ordre du bruit de fond. Au Pont-de-Claix Nord, valeurs de dioxines > au bruit de fond géochimique mais < valeurs allemandes recommandées pour les espaces pour enfants
- . **Sols et potagers** : - présence de métaux, valeurs mesurées en antimoine et vanadium (V) faibles sauf pour un échantillon en V à Vizille
 - traces de HAP à Echirolles
 - pour le mercure à Jarrie sud, seul un échantillon est quantifié, et < valeur de comparaison
 - dioxines mesurés à Jarrie à de très faibles teneurs, < seuils d'intervention
 - présence de PCB DL < valeurs de comparaison

Commission Environnement Santé

Etude de zone du sud grenoblois

Conclusion des analyses : à ce stade les concentrations mesurées restent faibles, mis à part les mesures de dioxines au Pont-de-Claix nord sur quelques échantillons, dont les teneurs restent à confirmer

D'où la demande du COPIL de **compléter d'ici fin 2018 les mesures** :

- . de dioxines et PCB sur les **sols et végétaux** encore disponibles (secteurs Le Pont-de-Claix nord et Jarrie/Champ/Drac)
- . de **gaz du sol** sur les piezairs manquants (Claix et Champ/Drac)

Report de la réunion publique au premier trimestre 2019

Lancement phase 3 en 2019.

Commission Environnement Santé

Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais

Dernier COPIL le 20 décembre 2017 :

– Présentation par **EODD des investigations phase 2** réalisées en 2016 : mesures complémentaires dans les sols, les végétaux et les sédiments

➤ **Conclusion** : sur l'ensemble des milieux investigués, teneurs globalement faibles à l'exception de quelques teneurs plus importantes localisées, dépassant les valeurs de référence

PHASE 3 (Interprétation de l'État des Milieux IEM) : démarrage prévu en 2018 mais du retard pris

Elle permettra d'évaluer la dégradation des milieux et de disposer d'éléments d'appréciation pour :

arrêter l'étude si absence d'impact ou adéquation état des milieux / usages constatés
ou proposer des recommandations de mesures hiérarchisées : suivi, prévention, gestion

ou rechercher les sources dégradant les milieux et /ou réaliser ensuite une évaluation sanitaire des risques (Etape 4 éventuelle).

Commission environnement santé

Enjeux et Perspectives

- **Assurer le pilotage de la fiche action 18 dans le cadre du PRSE3 et développer la plate-forme collaborative**
- **Finaliser la troisième lettre d'information Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise et préparer la quatrième**
- **Etude de Zone du Sud Grenoblois** : finalisation de la phase 2 avec une réunion publique au premier trimestre 2019 et lancement de la phase 3
- **SEG Pays Roussillonnais** : lancement de la phase 3
- **Autres suggestions ?**

Echanges et conclusion

- Synthèse par Monsieur Mathias PIEYRE, Chef de l'UD Isère de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS ROY et BEFFRE)

Merci pour votre attention